

10 juil 2018 -17:06

Bois importé : la Belgique augmente ses contrôles pour lutter contre le bois illégal

Les bois tropicaux sont à la mode : la Belgique en importe de grandes quantités chaque année. Malheureusement, certains lots sont d'origine illégale et contribuent à la déforestation. En 2017, la ministre Marghem a décidé l'engagement de 7 nouveaux inspecteurs au SPF Santé publique. Un de leurs objectifs est de mieux surveiller les importations de bois.

Les forêts sont essentielles à la vie : elles fournissent de l'oxygène, abritent une grande biodiversité et font vivre plus de 1,6 milliards de personnes dans le monde. Pour lutter contre l'exploitation illégale de bois, un règlement européen existe depuis 2013. Il oblige les entreprises qui souhaitent commercialiser du bois à appliquer le principe de diligence raisonnée : elles doivent réunir un maximum d'informations administratives sur les lots qu'elles achètent et évaluer le risque que du bois illégal entre dans la chaîne d'approvisionnement. Si le risque existe, les importateurs doivent effectuer des contrôles supplémentaires.

Malgré ce règlement, du bois illégal passe encore régulièrement nos frontières. Les autorités belges ont donc décidé de renforcer leurs contrôles. 7 nouveaux inspecteurs environnementaux ont été engagés en 2017 au sein du SPF Santé publique afin, notamment, de mieux informer les importateurs de bois sur la législation à suivre et de détecter les éventuelles infractions. En octobre, les contrôles ont commencé.

Sur 15 contrôles effectués, 11 entreprises ont été constatées en infraction. Les inspecteurs ont dressé 4 PV d'infraction et 7 PV d'avertissement. Si les importateurs ne régularisent pas leur situation, ils risquent des amendes importantes.

D'ici fin 2018, une vingtaine d'entreprises vont encore être contrôlées et les inspecteurs vont commencer à prélever des échantillons de bois. Si les analyses révèlent que le bois est d'origine illégale, des lots pourront être saisis.

Les inspecteurs environnementaux du SPF Santé publique surveillent également le commerce des espèces de bois tropicaux menacées d'extinction, qui est très réglementé au niveau international par la convention CITES. Il s'agit principalement de bois de palissandre, de bois de rose et d'afromosia.

Pour tous leurs contrôles, les inspecteurs travaillent en partenariat avec l'administration des Douanes et Accises.

En multipliant les contrôles, le SPF Santé publique espère diminuer fortement le trafic de bois illégal. Les citoyens peuvent aussi contribuer à la sauvegarde des forêts, en achetant des produits labellisés FSC et PEFC. Ces labels offrent la garantie que le bois utilisé provient de forêts gérées durablement.

Contact presse:

Vinciane Charlier, porte-parole du SPF Santé publique, 0475/93.92.71, vinciane.charlier@sante.belgique.be

Bernard Van Hecke, porte-parole de Mme Marghem, 0475/44.34.26, bernard.vanhecke@marghem.fed.be

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement
Eurostation II
Place Victor Horta 40 bte 10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Jan Eyckmans
Chef du Service Communication externe &
Porte-parole
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@health.belgium.be

Heleen Vandenberghe
Porte-parole (NL)
+32 2 524 96 91
+32 486 12 67 98
heleen.vandenberghe@health.fgov.be